

**CONSTRUCTION DE 67 LOGEMENTS LLS et 4 COMMERCES « PITAYA »**  
**CRIQUE ANGUILE TR 2 à MATOURY**  
**Travaux de VRD**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Marché à procédure adaptée (MAPA).

**L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique.**

**3. Objet de la consultation**

Réalisation des travaux de VRD relatifs à la construction de 67 Logements Locatifs Sociaux et 4 commerces, répartis en cinq bâtiments collectifs de type R+2 et 2 blocs de maisons de ville en R+1, dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 de Crique Anguille à MATOURY.  
Cette opération est répartie sur deux îlots distincts, 4.1 et 4.2.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et concernent le lot suivant :

- **Lot n°4 : Clôtures / Espaces verts / Aire de jeux**

PM : les lots ci-dessous ont déjà été attribués et sont en cours d'exécution : **ils ne sont donc pas concernés par la présente consultation**

- Lot n°1 : Terrassements / Voirie
- Lot n°2 : Assainissement EU / EP
- Lot n°3 : Réseaux souples

**4. Variantes – Options**

Le marché est ouvert aux variantes.

**5. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution des travaux est décomposé au "2-7 - *délai de réalisation*" du Règlement de la Consultation.

**6. Date prévisionnelle de début des travaux**

- Juillet 2021

**7. Justificatifs à produire / conditions de participation**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la Consultation

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

#### **8. Critères de jugement**

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

#### **9. Modalités de financement / paiement**

Voir documents de la Consultation

#### **10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres**

Le dossier de consultation est disponible sous forme électronique, sur le profil d'acheteur situé à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

#### **11. Adresse où les offres doivent être transmises :**

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur ;

<http://simko973.e-marchespublics.com>

#### **12. Date limite de réception des offres**

**Mardi 6 Avril 2021 à 12 heures.**

#### **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

#### **14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de FORT DE FRANCE – 35, Boulevard du Général de GAULLE – 97200 FORT DE FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

#### **15. Organes de publication**

- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr), rubrique « Appels à concurrence ».

#### **16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Lundi 15 mars 2021**